

# SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

**SMIRT**

**COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2018  
DE 10 H00 à 12 H 00**

**Délibération N° 2018 – 05**



**Objet : Rectification sur la délibération 2017-35 relative au recrutement d'un Chargé de Mission Administrateur Système**

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de Franck DHERSIN le 8 février 2018,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2017 – 01 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Vu la délibération 2017 - 22 en date du 16 juin 2017 portant sur l'actualisation du tableau des effectifs,

Vu la délibération 2017-35 du 21 décembre 2017 portant sur la création d'un emploi permanent de catégorie A « chargé de mission administrateur système » et son indication de recrutement sur le grade de catégorie A (Attaché ou Ingénieur) ou de catégorie B le cas échéant (technicien),

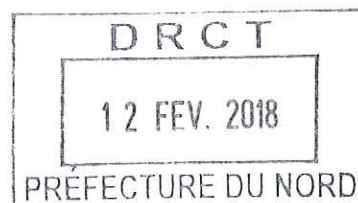
Vu la remarque du contrôle de légalité du 25 janvier 2018 sur l'obligation de recruter uniquement un cadre A sur cet emploi permanent de catégorie A, engendrant une demande de retrait de la délibération 2017-35,

Vu les besoins croissants sur les compétences techniques du SMIRT, liés notamment à l'avancée sur le projet de Centrale Passpass, son exploitation graduelle, et la mise en service présente et future de ses fonctionnalités, tenues à ce jour par l'industriel Conduent-Xerox et transférables au SMIRT dès 2018, notamment sur l'administration système et la gestion réseautique,

Considérant les moyens humains nécessaires à l'exploitation de la Centrale Passpass dont les missions sont regroupées sous l'appellation « gestionnaires Passpass », et détaillés dans le Rapport d'orientation budgétaire 2018-2022,

Considérant l'intérêt économique et financier d'internaliser la mission d'administration système et réseautique et d'accroître ainsi les compétences internes du SMIRT en ce domaine,

## DECIDE



- De procéder au retrait de la délibération 2017-35,
- De créer un emploi permanent de Chargé de Mission « administrateur système et réseautique » de catégorie A,
- De recruter cette personne en tant que fonctionnaire du corps des ingénieurs, ou en tant que contractuel, considérant la nature des fonctions et les besoins du service, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par la loi (article 3.3.2 loi du 26 janvier 1984).

## AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long vertical stroke.

Franck DHERSIN

# TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMIRT AU 8 FEVRIER 2018

Annexe 1 à la délibération 2018-05



| POSTE                                                        | GRADE                                   | CATEGORIE<br>(2) | EFFECTIFS<br>BUDGETAIRES | EFFECTIFS<br>POURVUS | TEMPS<br>DE<br>TRAVAIL | STATUT<br>AGENT                                       |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Filière administrative</b>                                |                                         |                  |                          |                      |                        |                                                       |
| <b>Une assistante de direction</b>                           | Adjoint(e)<br>Administrative<br>2ème cl | C                | 1                        | 1                    | complet                | Titulaire                                             |
| <b>Un gestionnaire administratif et financier</b>            | Rédacteur<br>Principal 1ère<br>cl       | B                | 1                        | 1                    | complet                | Titulaire                                             |
| <b>Deux chargés de Mission expert<br/>(Chargés d'études)</b> | Attachée                                | A                | 2                        | 2                    | complet                | Titulaire dont 1<br>titulaire<br>stagiaire            |
| <b>Un Directeur(trice)-Adjoint(e)</b>                        | Directeur<br>(trice) Territorial        | A                | 1                        | 1                    | complet                | Titulaire                                             |
| <b>Filière Technique</b>                                     |                                         |                  |                          |                      |                        |                                                       |
| <b>Un Directeur</b>                                          | Ingénieur en<br>Chef cl<br>normale      | A                | 1                        | 1                    | complet                | Contractuel                                           |
| <b>Un chargé de Mission expert<br/>(Chargé d'études)</b>     | Ingénieur                               | A                |                          |                      | complet                | Contractuel                                           |
| <b>Un chargé de mission<br/>Administrateur système</b>       | Ingénieur                               | A                | 1                        | 0                    | complet                | Fonctionnaire<br>ou<br>contractuel<br>(article 3.3.2) |
| <b>TOTAL</b>                                                 |                                         |                  | 8                        | 7                    |                        |                                                       |